



Mairie de Saint Just d'Avray

Compte-rendu du conseil municipal du 15 décembre 2014

Membres présents à la séance : Mme Christine GALILEI, M. DUCROS, R. SALEMBIER, JM DURDILLY, JF. LACROIX, AM. LLOMBARD, S. VIGNON, R. MAYNARD, S. CORGIER, JM LERISSEL, Y. MOREAU, M. DUCROS, B. BOURBON.

Secrétaire de séance : G. CHARPIN (arrivée à 20h35)

Absent : S. KASPRZYK



Ordre du jour :

- 1 - Lecture et approbation des comptes rendus des conseils du 13/11 du 25/11
- 2 - Indemnités de conseil allouée à la Comptable du Trésor Public
- 3 - Délibération pour la création de 2 emplois d'agents recenseurs
- 4 - Délibération pour l'engagement de la commune dans la charte « 0 pesticide »
- 5 - Délibération pour proposition de contrat pluriannuel 2015 avec le département du Rhône en vue du financement d'équipements communaux et de mise en accessibilité des bâtiments communaux

1/ Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 13 et 25 novembre 2014.

Lecture des comptes rendus des conseils municipaux du 13/11/2014 et 25/11/2014

2/ Indemnité de conseil allouée à la comptable du Trésor public

Madame le maire expose au conseil municipal qu'outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal de la commune, les receveurs municipaux sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire. Ces prestations ont un caractère facultatif. C'est l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application de l'article 97 de la loi du 2 mars 1982, qui a créé l'indemnité de conseil accordée aux comptables publics et prévoit que les décisions des assemblées délibérantes prises en cette matière sont renouvelables en cas de changement du comptable ou en cas de renouvellement du conseil municipal. Madame le maire invite le conseil à se prononcer sur le taux d'indemnité de conseil susceptible d'être attribuée à Madame Beauchamp. Madame le Maire propose de lui affecter un taux d'indemnité de 100% sur l'année 2014 soit un montant net de 361,56 euros.

Adopté à l'unanimité

3/ Délibération pour création de deux emplois de recenseurs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2015.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales, notamment son article 3,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V articles 156 à 158);

Vu le décret en Conseil d'état n°2003-485 du 5 juin 2003 modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276 ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 fixant l'année de recensement pour chaque commune ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Madame le Maire propose de créer deux emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet pour la période allant du 6 janvier 2015 au 14 février 2015. Les agents seront nommés sur arrêté et percevront une rémunération fixe soit 900 euros brut.

Adopté à l'unanimité

4/ Délibération pour engagement de la commune dans la charte « zéro pesticide »

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire d'engager la commune dans la charte « Zéro pesticides » en vue de ne plus utiliser de pesticides à l'échéance de 2020. Elle a pour objectif de protéger la santé publique et l'environnement. L'engagement des collectivités consiste à réduire progressivement l'utilisation des pesticides selon des niveaux de progression jusqu'à atteindre la suppression totale de l'utilisation de ces produits.

Des partenaires techniques et financiers comme la DRAAF et FREDON s'engagent à accompagner les collectivités dans la mise en place de la démarche.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'engagement de la commune dans cette démarche et de l'autoriser à signer la charte et tous les documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

5/ Délibération pour proposition de contrat pluriannuel 2015 avec le département du Rhône en vue du financement d'équipements communaux et de mise en accessibilité des bâtiments communaux

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le département poursuit ses aides sur 2015.

Elle soumet le projet de ce qui pourrait constituer la proposition du contrat souple faite au département d'engager de manière contractuelle différentes opérations d'équipements communaux et de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Opération 1 – **Mise en accessibilité des sanitaires de la salle Valenciennes** – coût HT 15 000 €

Opération 2 – **Mise en accessibilité des sanitaires de la salle de musique et reprise zinguerie** – coût HT 17 000 €

Opération 3 – **Réhabilitation de façade et de zinguerie de bâtiment communaux (église)** – coût HT 31 221 €

Opération 4 – **Etude et travaux préparatoires pour la mise en accessibilité de la Mairie** – coût HT 38 000 €

Coût total du contrat 2015 : **101 221 € HT**, montant total maximum de subvention : **60 733 €**

Ce programme prévisionnel de travaux sera retravaillé par la commission Bâtiment.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la proposition du nouveau contrat souple et de l'autoriser à signer le contrat ainsi que tous les documents s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Mme Chuzeville, présidente du Conseil Général, tiendra une réunion publique le mercredi 28 janvier 2015 à 19h00 à la Mairie.

- M. Fourmeaux, gérant de la société FLVL (Vival), n'a pas souhaité signer la convention avec la CCI suite à la délibération prise le 13 novembre dernier par le conseil municipal.

- La société DMP Plastiques a fait une demande pour l'achat d'un chemin rural qui traverse le terrain de l'entreprise afin de pouvoir installer une clôture. La commission voirie s'est rendue sur place, ce chemin pourrait être dévié dans le terrain en contrebas du virage de la départementale afin de permettre un passage plus sécurisé pour les piétons, cyclistes, cavaliers. L'ensemble du conseil est d'accord sur le principe pour engager les études pour cette demande.

- Les activités périscolaires prévues pour la période de janvier à février sont les suivantes : initiation au djembé (4 vendredis) et relaxation yoga (3 vendredis). Ces 2 activités seront animées par des intervenants. Un atelier « papier recyclé » animé par la COR aura également lieu et la fabrication d'instruments de musique sera le « fil rouge » tout au long de la période.

- La cérémonie des Vœux de Mme le Maire aura lieu le samedi 3 janvier 2015 à 11h00 à la salle des fêtes. La distribution du bulletin sera effectuée à cette occasion.

- Téléthon : Somme récoltée → **10 011.27 €**. L'équipe du Téléthon remercie la municipalité.

- Déchetterie : suite à la dernière commission déchets à la COR, la fermeture de la déchetterie de la commune est reportée au 31 mars, les marchés de déchetterie mobile n'étant pas encore actés. 3 bennes (encombrants, bois et cartons) seraient mises en place une fois par trimestre à partir du mois d'avril. Les modalités restent à définir.

-1^{ère} commission « Développement Durable » à la COR : de nombreux financements existent pour la rénovation de bâtiments communaux dans les prévisions budgétaires de 2015. Un agent devrait être nommé début janvier pour conseiller les communes.

Prochain conseil municipal : Mardi 20 janvier 2015, 20h30

Puis 24 février en prévision

Le Maire
Christine GALILEI

